

# Mamirolle

## Actus

N°54 - Décembre 2019

### Petit marché de Noël

Avec la complicité des associations de Mamirolle, Steve, du Proxi, organise «un petit marché de Noël» dans l'enceinte du centre commercial,

**le samedi 21 décembre à partir de 10 h,** avec :

Les contes de Noël par les bénévoles de la bibliothèque, de 11 h 00 à 12 h 00, et une petite visite du Père Noël vers midi,

Les Vins et jus d'orange chauds, buvette et repas chauds par le Comité des Fêtes,

La vente de mets, cadeaux, artisanat, sapins, fleurs... de Noël par des commerçants et artisans locaux.

La visite des lamas et du Père Noël entre 14h00 et 16h00.

Et les décors de «Roger Hart»? Mais non! La décoration, c'est par les enfants des Francas.

Venez nombreux préparer et fêter Noël avec nous.



### Cérémonie du 11 novembre



C'est devant un monument aux morts entièrement rénové qu'a eu lieu la commémoration de l'armistice en présence des Anciens Combattants, des maires et conseillers des trois communes Mamirolle, La Chevillotte et Le Gratteris, des pompiers et jeunes sapeurs pompiers, des fidèles gymnastes de la Mancine et, pour la première fois, des adhérents de l'association ASSM de foot accompagné de leur président, M. Gomot, et de nombreux mamirollais.

La cérémonie a débuté avec la remise du nouveau drapeau par Louis Chevillard, Président de l'AFCAC, à Marcel Cuinet, porte-drapeau. Ensuite, Jean Duquet, Président d'honneur de l'association des Anciens Combattants a remis la Croix du combattant à M. Joseph Goguy pour services rendus à la Nation.

Après le dépôt de gerbe et la lecture des différents messages par le Conseil Municipal des Jeunes et par le maire, la cérémonie s'est clôturée par le traditionnel vin d'honneur offert et servi par la municipalité de Mamirolle.



FM

#### Les municipales

Cérémonie du 11 novembre  
Conseil municipal du 23/10/19  
Etat civil - Info radar  
Les ateliers Bons Jours  
Bruits de voisinage  
Les 90 ans de M. Bourgeois  
Déclarations d'urbanisme

#### Les associations

Marché de Noël  
La chasse au trésor de Mamirolle

#### Les entreprises

Garage 1000

#### Les écoles : ENIL

Soirée égalité femmes/hommes

## Conseil Municipal du 23/10/2019

### Évaluation définitive des transferts de charges 2019 – compétences transférées le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et dispositions spécifiques

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 26 septembre 2019, en vue de valider le montant définitif des transferts de charges liés aux transferts de compétences effectués le 1<sup>er</sup> janvier 2019 (rapport n°1). Elle a également validé les dispositions spécifiques qui s'appliquent au transfert de la compétence voirie, parcs et aires de stationnement (rapport n°2).

Le Conseil municipal approuve les modalités et le montant définitif des charges transférées à Grand Besançon Métropole dans le cadre du transfert de compétences effectué le 1<sup>er</sup> janvier 2019 décrits dans le rapport n°1 de la CLECT du 26 septembre 2019.

Il approuve les modalités et le montant définitif des dispositions spécifiques relatives au transfert de la compétence voirie, parcs et aires de stationnement (emprunts affectés, dispositif de soutenabilité et bonus état de chaussée) décrits dans le rapport n°2 de la CLECT du 26 septembre 2019.

### Etablissement d'une servitude de cour commune – délibération de principe

Une personne souhaite se porter acquéreur du lot n°6 du lotissement « Sur Vesson », parcelle cadastrée section AD n° 212 sise 25 E rue du Stade.

L'acquéreur de ce lot souhaite transformer le garage existant implanté en limite séparative externe du lotissement en habitation et surélever la construction d'un niveau.

Tel que construit, le garage n'est pas conforme aux dispositions actuellement en vigueur du règlement de lotissement et du règlement du PLU.

En conséquence et en application de l'article 4 des dispositions générales du PLU et de l'article R111-18 du code de l'urbanisme, toute transformation de ce garage en habitation ne pourra être autorisée que si les travaux sont sans effet sur la non-conformité existante ou s'ils ont pour objet d'améliorer la conformité de la construction.

Ainsi et afin de permettre au futur acquéreur du lot n°6 du lotissement « Sur Vesson » de réaliser son projet, il est possible pour ce dernier d'envisager de conclure avec la commune, propriétaire de la parcelle voisine cadastrée section AD n°154, l'instauration devant notaire d'une servitude de cour commune.

Cette servitude aura pour objet de déplacer fictivement la limite séparative de la parcelle cadastrée section AD n° 212 sur la partie non bâtie de la parcelle communale cadastrée section AD n°154, la contrainte pour la commune sera de ne pas bâtir sur cette portion de terrain dont elle conserve la propriété.

Les membres du Conseil Municipal par 15 voix POUR et 2 voix CONTRE :

- approuvent le principe d'instauration, devant notaire,

d'une servitude de cour commune,

- autorisent M. le Maire à poursuivre les démarches en ce sens auprès du notaire chargé de la vente de ce bien et à signer l'acte notarié correspondant,
- décident que les frais d'acte notarié afférents à cette affaire seront à la charge de l'acquéreur.

### Travaux ENEDIS : alimentation caméra RN n°57 : signature d'une convention de servitude.

Afin d'alimenter une caméra de surveillance de la RN n°57, ENEDIS va procéder à la pose d'une boîte de dérivation et d'un câble réseau sur environ 130 mètres. Le passage du câble nécessitera, pour ENEDIS, la réalisation de travaux d'élagage et un fonçage sous la RD n°112.

Le tracé retenu occasionnant le moindre impact sur l'environnement et la moindre gêne passe par les parcelles communales cadastrées section AI n°130 et AI n°132 situées au lieu-dit « Sur la Ville » c'est pourquoi une convention relative à l'établissement et à l'exploitation du réseau électrique a été établie par ENEDIS. Les membres du Conseil Municipal autorisent le Maire à signer la convention de servitude susmentionnée avec ENEDIS.

### Réception de la voirie et des réseaux du lotissement de M. Romain TISSERAND

Dans le cadre du dossier de lotissement de M. TISSERAND Romain, une convention de transfert des équipements communs (voirie et réseaux) a été signée avec le lotisseur privé le 17 décembre 2015.

Considérant que les travaux de finition : génie civil et électricité / éclairage public ont fait l'objet d'une réception sans réserve, le Conseil Municipal décide d'intégrer les équipements communs : voiries et réseaux du lotissement de M. TISSERAND Romain dans le domaine communal. Les parcelles concernées sont celles cadastrées section AE n° 81 et n°84 (voirie d'accès au lotissement et espaces verts).

### Affouage 2019 – 2020

L'attribution des lots de bois par la commune aux particuliers s'est effectuée l'année dernière par tirage au sort. L'expérience ayant été concluante, il propose de reconduire en 2019-2020 ce mode d'attribution des lots de bois. L'inscription des affouagistes se fera uniquement en mairie, en nom propre avec la signature du demandeur sur production d'un justificatif de domicile et d'un justificatif d'identité.

Les personnes intéressées par un lot d'affouage sont invitées à se pré-inscrire en mairie du lundi 14 octobre 2019 au jeudi 31 octobre 2019 inclus, aux heures d'ouverture de la mairie.

L'affouagiste devra souscrire une assurance « responsabilité civile chef de famille », informer son assureur de ses activités d'affouagiste-exploitant et présenter une copie de l'attestation de cette assurance.

En outre, il précise qu'afin de mettre en place cette procédure, divers documents ont été rédigés et notamment un règlement d'affouage dont il donne lecture.

Le Conseil Municipal :

- destine le produit des coupes des parcelles n° 21, 26, 30, 31 et 32 du plan d'aménagement de la forêt communale aux personnes qui possèdent ou occupent un logement fixe et réel dans la commune au moment de la présentation du rôle. Mode de mise à disposition : sur pied
- approuve le règlement d'affouage et le rôle des affouagistes,
- désigne comme garants Messieurs PARRA Miguel, Dominique MAILLOT et Christian PREVITALI,
- fixe les conditions d'exploitation des produits de la façon suivante :

Il sera délivré aux affouagistes inscrits sur le rôle arrêté au mercredi 23 octobre 2019, les houppiers des arbres vendus ainsi que les arbres de 20 cm de diamètre et plus, de qualité chauffage,

L'abattage et l'exploitation se feront par les affouagistes, **L'abattage et le façonnage (coupé en 1 mètre, fendu, empilé) doivent être terminés avant le 15 avril 2020.** Si un affouagiste n'a pas terminé sa coupe dans le délai fixé ci-dessus, il sera déchu de ses droits sur la portion attribuée (art L243-1 du code forestier).

**Les lots non terminés, bois non enlevés au 15 octobre 2020 deviennent propriété de la commune.**

### **Agrandissement de l'aire de jeux – square des Tilleuls : demande de subvention à la CU GBM et à la CAF**

L'aire de jeux située square des Tilleuls est équipée de quelques jeux à destination des enfants les plus jeunes.

Compte tenu de l'augmentation constante de la population communale depuis des années et notamment l'installation, sur le village, de jeunes couples avec enfants, il est apparu que cette aire de jeux était insuffisante pour répondre aux besoins de la population.

Face à ce constat, un certain nombre de parents ont fait part aux membres de la municipalité de leur souhait d'installation de nouveaux jeux sur cette aire.

Le choix s'est porté sur l'installation de deux nouvelles balançoires : une balançoire simple deux sièges et une balançoire nid d'oiseau.

La mise en place de ces balançoires nécessite une extension de l'aire de jeux de 65 m<sup>2</sup>, la clôture existante sera donc déplacée de 5 m.

En outre, la commune fera procéder à la plantation de 4 arbres sur cette aire de jeux afin que les utilisateurs bénéficient d'ombre, en particulier, l'après-midi.

L'agrandissement de cette aire de jeux peut faire l'objet d'une aide financière de la CAF et de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole au titre du fonds «Centre de village» et sollicite l'autorisation de déposer les dossiers de demandes de subvention correspondants.

Le Conseil Municipal :

- s'engage à réaliser les travaux susmentionnés dont le montant total est estimé à 13 492 € HT
- mandate le Maire pour déposer les dossiers de sub-

vention correspondants auprès de la Caisse d'Allocations Familiales et de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole dans le cadre du fonds « Centre de Village »

- approuve le plan de financement prévisionnel suivant

Dépenses	Entreprises	Montant € HT
Montant des travaux	SATD (Fourniture et pose de balançoires)	11 274.13 €
	Baulieu Paysagiste (Déplacement de la barrière)	1 510 €
	SAS Pépinières de Saint-Juan (Plantation de 4 arbres)	707.35 €
Montant total de l'opération		13 491.48 €

Recettes	Taux	Montant € HT
CAF		4 500 €
CUGBM Fonds Centre de village	25 % du reste à charge	2 247.87 €
Fonds propres		6 743.61 €
Total		13 491.48 €

- s'engage, si les subventions accordées étaient inférieures aux montants demandés, à prendre en charge la différence
- sollicite l'autorisation de débiter les travaux avant décision attributive de subvention.

### **Travaux de voirie : Chemin de la Vye de Gennes et travaux de sécurité Rue du Stade : validation de principe de versement d'un fonds de concours à la CU GBM**

Dans le cadre du transfert, au 1<sup>er</sup> janvier 2019, de la compétence voirie, parcs et aires de stationnement à la Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole, il a été convenu que les communes pouvaient verser des fonds de concours à hauteur de 50 % pour toute opération engagée par la Communauté Urbaine du Grand Besançon et concernant les opérations de requalification et création de voirie ou pour complément de l'enveloppe GER accordée par le secteur concerné. Ce complément en GER représente le surcoût de la prestation demandée par la commune pour de la qualité ou de l'esthétique plus importante pris en charge à 100 % du différentiel par fonds de concours, dans la limite de 50% du coût total de l'opération.

#### **Opération de requalification/nouveaux aménagements**

Lors des opérations de recensement des travaux de voirie 2019, la commune a indiqué à la CU Grand Besançon Métropole (GBM) qu'elle souhaitait, dans le cadre des opérations de requalification et de nouveaux aménagements de voirie, la réalisation des travaux de voirie, Chemin de la Vye de Gennes et la mise en place de feux de

taux, rue du Stade.

Les fonds de concours afférents à ces opérations ont été inscrits au budget 2019 de la commune.

Au regard des propositions de la commune, la CU GBM a demandé à la société CERYX Trafic System d'effectuer une étude d'aménagement de la rue du Stade. Cette étude a démontré que la mise en place de feux comportementaux n'était pas la solution la plus efficace pour régler les problèmes de sécurité et de limitation de la vitesse dans cette rue.

Ainsi, pour le programme 2019, les opérations de requalification et de nouveaux aménagements de voirie suivants ont été retenues par la CU GBM :

- Travaux de voirie du Chemin de la Vye de Gennes. Coût prévisionnel de ces travaux : 27 804,50 €/HT.  
**Fonds de concours prévisionnel de la commune : 13 902 €/HT.**
- Aménagement de sécurité de la rue du Stade : création de deux traversées piétonnes sur plateau à l'intersection du Chemin des Prairies et de la rue de la Source et création d'un carrefour giratoire avec îlot franchissable à l'intersection de la rue de Vesson. Coût prévisionnel des travaux : 71 000 €/HT  
**Fonds de concours prévisionnel de la commune : 35 500 €/HT**

### Opération de gros entretien renouvellement

La Communauté Urbaine a également retenu la réalisation de plusieurs travaux de Gros Entretien Renouvellement (GER) en 2019 dont la reprise de bordures, rue du Stade (trottoirs partie haute vers la voie ferrée).

Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée de profiter de la réalisation de ces travaux par la CU GBM pour élargir le trottoir. Le coût prévisionnel de ces travaux est estimé à 10 250 € HT.

Ces travaux augmentant le périmètre du tronçon de rue retenu et la superficie des trottoirs, un fonds de concours sera demandé à la commune par la CU GBM d'un montant prévisionnel de 5 125 € HT.

Le Maire précise que si la réalisation de ces travaux recueille un avis favorable des membres du Conseil Municipal, ils seront réalisés par l'entreprise BONNEFOY à la mi-novembre 2019.

Le Conseil Municipal approuve la réalisation des travaux de voirie, Chemin de la Vye de Gennes, approuve par 11 voix POUR, 2 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS la réalisation des travaux d'aménagement de sécurité de la rue du Stade, approuve les travaux d'élargissement du trottoir, rue du Stade.

Le Conseil Municipal :

- donne son accord pour le versement d'un fonds de concours dans la limite de 50 % du montant HT des travaux, déduction faite des subventions pour les opérations suivantes : «Chemin de la Vye de Gennes»

et travaux d'élargissement du trottoir, rue du Stade

- donne son accord par 11 voix POUR, 2 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS pour le versement d'un fonds de concours dans la limite de 50 % du montant HT des travaux, déduction faite des subventions, pour la réalisation des travaux d'aménagement de sécurité de la rue du Stade.

Le montant des fonds de concours pour les opérations de requalification/nouveaux aménagements et gros entretien renouvellement (GER) devra être ajusté après connaissance du coût définitif des opérations. Le versement du fonds de concours interviendra en une fois à la fin des travaux sur la production d'un titre de recettes de la Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole.

### Schéma départemental pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage du Doubs 2020 – 2025

Le Département du Doubs, la Préfecture du Doubs et la Direction Départementale des Territoires du Doubs ont copiloté les travaux liés à la révision du schéma départemental pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage du département du Doubs qui prendra fin en 2019.

La révision du schéma départemental d'accueil des gens du voyage dans le Doubs s'est opérée en deux temps :

- Bilan quantitatif et qualitatif, évaluation des réalisations effectuées sur la période 2013 – 2018 et évaluation des besoins restant à satisfaire
- Rédaction du projet de schéma 2020 – 2025 avec élaboration d'un programme d'actions territorialisé.

Le Maire présente les dispositions de ce nouveau schéma départemental pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage du Doubs 2020 – 2025. En ce qui concerne la commune de Mamirolle, les prescriptions inscrites au SDAGV 2020 – 2025 concerne le terrain familial situé rue de la Source qu'il conviendra de mettre aux normes, puis il invite les membres du Conseil Municipal à approuver ce nouveau schéma.

Les membres du Conseil Municipal approuvent le SDAGV 2020 – 2025.

## Urbanisme

### Dépôt de PC

- BALANCHE Didier, ZA du Noret, extension de 60 m<sup>2</sup> d'un bâtiment artisanal.

### Décision de DP

- BERION Frédéric, 34 Bis Grande Rue, construction d'une piscine de 34 m<sup>2</sup> accordé le 27/09/2019,
- MESSARA Aghilas et Marguerite-Marie, 34 Grande Rue, pose de 4 fenêtres de toit et d'une fenêtre en pignon, réfection des tuiles, accordé le 03/10/2019,
- BRUKERT Yann, 10 Chemin des Champs du Fourneau, construction d'une piscine enterrée de 32 m<sup>2</sup> et d'un local technique de 9 m<sup>2</sup>, accordé le 07/10/2019,
- CORUK Ugur, 3 Chemin de Meloux, construction d'une véranda ossature et menuiserie aluminium de 19.22 m<sup>2</sup>, arrêté d'opposition le 07/10/2019,
- CHOUET Philippe, 2 Chemin de la Laiterie, installation

de panneaux solaires photovoltaïques en toiture d'une surface d'environ 44 m<sup>2</sup>, accordé le 16/10/2019,

- CLERC Jean-Claude, 19 Bis rue des Oiseaux, isolation extérieure de 2 façades de la maison et pose d'une clôture grillagée, accordé le 22/10/2019.

#### Dépôt de DP

- LALARME Simon, 25 D rue du Stade, pose d'une clôture de 1.80 m avec mur bahut de 0.60 m,
- LECLERC René, 31 rue du Cordier, fermeture d'une pergola existante,
- KEBCHAOUI Jamal, 21 rue du Cordier, changement des tuiles et création d'une ouverture en toiture en façade Nord Est.

#### Demande de Certificat d'Urbanisme d'information

- Me Thibaut CUSENIER, section AE n°28 et n°75 8 rue du Stade,
- Me Stéphane PEPIN, section AK n°3 et 4, rue des 4 Vents.

## Informations diverses

#### Gratuité de la salle des fêtes

- Le 06/05/2020, ENIL, Rencontre avec les entreprises agroalimentaires.

#### Gratuité de la salle annexe

- Le 19/02/2020, AFR, Escape Game.

### Etat Civil

#### Naissance

- Le 11/10/2019, Roméo AUDY
- Le 22/10/2019, Olympe BOILLOT
- Le 11/10/2019, Jules VEGAN
- Le 24/10/2019, Henri POISSENOT ETALON

#### Mariage

- Le 26/10/2019, Laurent ROYER et Samantha CHAUVIN

#### Décès

- Le 14/10/2019, Cécile SCHNEUWLY, ve LIENHARDT, née en 1926
- Le 20/10/2019, Constance BOUIX, née en 1987
- Le 03/11/2019, Odile DEFORÉ, ve BOUCON, née en 1926
- Le 04/11/2019, Marie Pascale BRUTILLOT, ép. ETIENNE, née en 1958

## Info radar

Le radar est placé rue de l'Église, en descendant, à environ 100 mètres de l'ancienne mairie. Les relevés, sur une durée d'un mois, donnent les résultats suivants :

- 190 véhicules environ passent chaque jour.
- On compte 14,5 % d'excès de vitesse, donc 85,5 % environ des véhicules passent à moins de 50 km/h.
- La moitié des passages sont relevés à moins de 40 km/h et 15 % à moins de 25 km/h.

Concernant le trafic, on constate que c'est une rue à très faible fréquentation : 190 véhicules/jour. En effet, nous avons constaté par exemple 600 passages par jour rue du Stade et plus de 1900 dans la Grande Rue ! Les spécialistes

du GRAND BESANÇON MÉTROPOLE qualifient le trafic de ces deux dernières de faible voire de très faible !

Concernant les vitesses, nous avons noté 85 % environ d'excès de vitesse pour la rue du Stade et pour la Grande Rue.

Les jardinières en bois mises en place dernièrement dans la rue de l'Église obligent à ralentir. Les résultats sont donc meilleurs pour cette rue ( 15 % environ d'excès de vitesse). Bien sûr 15 % c'est encore trop ! Et surtout que quelques-uns ( 0,8% ) se permettent encore de passer entre 60 et 70km/h !

Ernest Coppola



Les ateliers «Bons Jours» sont des ateliers de «prévention forme et santé» proposés par la mutualité Bourgogne Franche-Comté en partenariat avec le CCAS de Mamirolle.

Ils s'adressent aux personnes de plus de 60 ans et se déroulent dans le village. Les groupes sont constitués de 10 à 15 personnes. L'ambiance y est très conviviale.

Après les ateliers «Peps Euréka» (ateliers mémoire) qui se sont déroulés durant le 1er trimestre 2019 (23 personnes y ont participé), après les ateliers «Nutrition, où en êtes-vous ?» qui viennent de se terminer (20 participants), ce sont maintenant «les ateliers Équilibre» qui sont proposés.

Il y aura deux ateliers Équilibre, si le nombre d'inscrit(e)s est suffisant, à partir du mardi 4 février 2020, un de 11 h 00 à 12 h 00 et l'autre de 13 h 30 à 14 h 30.

Les objectifs sont :

- de prévenir les chutes et les pertes d'équilibre en ayant les bons réflexes,
- d'apprendre à se relever en toute confiance pour diminuer l'impact physique et psychologique de la chute.

Les 12 séances de 1h se dérouleront à la salle des fêtes avec des professeurs en activité physique.

- La 1<sup>ère</sup> séance sera une séance de diagnostic individuel pour adapter les exercices à chaque participant.
- Les 10 séances suivantes seront collectives et centrées sur l'équilibre (exercices pratiques).
- La dernière séance sera une séance d'évaluation individuelle qui permettra de valoriser les progrès des participants.

Comme pour les ateliers précédents, le coût sera de 20€ par personne pour l'ensemble des 12 séances de 1h. Le CCAS de Mamirolle participera à hauteur de 50 % du coût. Il sera donc de 10€ pour les Mamirollais.

Une liste de personnes intéressées a déjà été établie lors de la réunion de présentation le 15 janvier 2019.

Si vous êtes intéressé(e), n'hésitez pas à vous inscrire à la mairie, tél. 03 81 55 71 50 ou directement auprès de moi tél. 07 83 18 83 18.

Monique Bichet, Vice-Présidente CCAS

## M. Bourgeois Alfred a eu 90 ans



**M.** Huot, maire de la commune accompagné de Daniel Lethier et de Monique Bichet membres du CCAS ont été reçus à cette occasion par Mme et M. Bourgeois entourés de deux de leurs fils, Michel et Jean-Louis. Alfred, plus connu sous le nom de «Freddo» dans le village et dans la famille, est né le 10/10/1929 à Saraz dans le Doubs. Il est le 4ème d'une famille de 7 enfants. Une famille d'agriculteurs, une vie austère et dure.

Il s'est marié à Boussières avec Irma Guey de Vauchamps, fille d'agriculteur. Il avait alors 23 ans. Cinq magnifiques enfants sont nés de leur union : Gaston (né en 1953) habite dans les environs de Bordeaux, Michel (né en 1955) habite en Bourgogne, Nicole (née en 1957) habite à Bazas dans le Bordelais, Jean-Louis (né en 1959) habite à Pommiers dans le Beaujolais. La famille est arrivée dans leur maison à Mamirolle, rue du Stade début 1964 et c'est là que la petite dernière Catherine est née en 1966. Elle habite maintenant à Nice.

«Freddo» a toujours beaucoup travaillé et avec ténacité au début aux papeteries de Torpes /Boussières puis à la «Rhodia» à Besançon. Il a commencé comme ouvrier, est devenu contremaître puis cadre comme responsable d'équipe.

Quand Rhône-Poulenc (ex Rhodia) a fermé son usine de Besançon, le couple a dû partir à Grenoble vers 1979 pour travailler dans une autre usine Rhone-Poulenc et ceci jusqu'à la pré-retraite de M. Bourgeois à l'âge de 55 ans (1985).

Il est resté actif à sa retraite, coupant du bois, aidant à des travaux de maçonnerie pour la famille ou des personnes du village, s'occupant de son jardin et d'un champ de pommes de terre.

Il a participé à la vie du village comme pompier dans les années 60/70. Il a été pendant une ou deux années, président du club de football de Mamirolle.

M. Bourgeois aimait également beaucoup chasser, au départ sur Mamirolle, puis par la suite à la Chevillotte. Tous les dimanches, les copains chasseurs se retrouvaient et festoyaient ensemble à midi dans un chalet au milieu des bois. Chaque famille (épouse) cuisinait le repas à tour de rôle. Et comme le raconte avec humour son fils Jean-Louis «Inutile de dire que le gibier avait une espérance de vie bien meilleure l'après midi... tandis que les chiens devaient courir

en zigzag.»

C'est un homme calme et discret qui aime lire ; il allait souvent chercher des livres à la bibliothèque. Aujourd'hui, son plaisir reste la lecture et surtout la lecture de son journal qui est la 1ère activité de la journée et il regarde la télévision. C'est aussi un gourmand ... surtout de chocolat !

Le 2 novembre, à la salle des fêtes de Mamirolle, une belle fête a été organisée en son honneur par ses enfants où il a eu le plaisir de retrouver toute sa famille qui est assez nombreuse puisqu'il a, à ce jour, 13 petits-enfants et 14 arrière-petits-enfants.

Bon Anniversaire M. Bourgeois !

Monique Bichet, Vice-Présidente CCAS

### N'oubliez pas vos déclarations d'urbanisme !

Des absences de déclarations d'urbanisme ont été constatées en comparant les services de cartographie en ligne (Google Earth...) et les données cadastrales.

Un abri de jardin ou de voiture, une piscine doivent faire l'objet d'une déclaration en mairie. De même, si vous fermez un abri ou une véranda qui étaient déclarés ouverts, si vous modifiez une façade ou si vous transformez un «vélux» en «chien assis» etc.

**Si vous avez omis de faire une déclaration, venez en mairie pour régulariser votre situation avant que les anomalies ne soient détectées par les Services des Impôts ...**

### La chasse au trésor de Mamirolle !

L'Association Familles Rurales de Mamirolle vous propose de découvrir le trésor caché de Mamirolle à travers la pratique d'un escape game au Moyen-Age !

Cela mérite quelques explications, lisez bien cette histoire.

Au XIII siècle, le Seigneur de Montfaucon échangea la maison qu'il possédait à Étalans contre une propriété à Mamirolle. Installé sur la commune de Mamirolle, il devint le haut-justicier de ce territoire et gèra son domaine de main de maître.

Personnage taciturne et énigmatique, il ne parlait pas beaucoup, mais des rumeurs courent sur lui. On raconte qu'il aurait hérité d'un trésor mystérieux rapporté des croisades et qu'il le gardait caché et ne s'en séparait jamais !

La légende raconte aussi que ce trésor serait à Mamirolle, confié à l'époque à un de ses vassaux, il aurait été mis en lieu sûr !

En effectuant des travaux et en fouillant le grenier d'une vieille maison, nous avons découvert un coffre. Le fameux trésor serait à l'intérieur ! Mais pour empêcher que ce trésor ne soit volé, des protections multiples ont été ajoutées !

Il faudra donc réussir à surmonter des épreuves, trouver les codes pour découvrir ce qu'est ce trésor !

Mais il faut faire vite, car comme tout est ancien, les parchemins risquent de tomber en poussière dans peu de temps !

**L'ESCAPE GAME « Le trésor de Mamirolle » est conçu pour tester cette activité en famille et en comprendre les mécanismes. A la différence de «l'escape game privé» en salle, il ne n'agira pas ici de s'échapper mais de libérer un « trésor » enfermé. Le décor est moins travaillé mais les énigmes plus pédagogiques et conçues pour un public jeune.**

Le « maître du Jeu » reste présent tout au long de l'activité pour aider si besoin.

J'espère que l'histoire vous plaît et que vous viendrez vous inscrire avec vos enfants pour découvrir le trésor de Mamirolle !

#### **Date et heures :**

**Mercredi 19 Février de 14h à 16h,  
salle annexe à la salle des Fêtes,  
rue du Stade à Mamirolle**

**Public :** enfants à partir de 8 ans, accompagnés d'un adulte qui pourra participer et aider les enfants.

**Tarif :** 12 euros par enfant à régler à l'inscription.

**Inscriptions** à partir du 6 janvier jusqu'au 10 février 2020 (limitées à 15 enfants).

**Contacts :** afr.mamirolle25@gamial.com

Tél. 03 81 55 70 47 ou 06 66 50 78 19, le soir

Marie-Anne Barbier, Présidente AFR

## Garage 1000 à votre service



**C'**est un jeune homme de 27 ans, Gioacchino GERACI, qui reprend le «garage Mille» au 7, Grande Rue à Mamirolle, ouvert dans les années 1975 et qui a fonctionné pendant une trentaine d'années.

**De Mille en 1000 :** Gioacchino rénove le garage avec l'aide de son père depuis 2014 (d'abord le rez-de-chaussée puis le premier étage où il a finalement choisi de s'implanter),

tout en travaillant en mécanique. C'est parce qu'il y a consacré beaucoup de temps qu'il a décidé de conserver l'âme du lieu en reprenant son nom phonétiquement, «**Garage 1000**» bien que n'étant pas de la famille Mille.

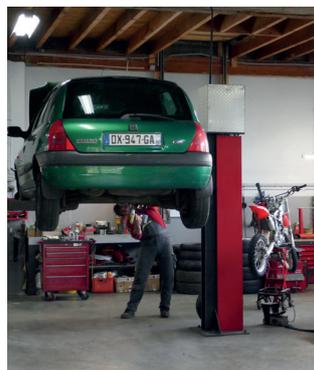
#### **Quel est son parcours ?**

Pendant et après ses études en mécanique (CAP moto et un Bac Pro auto-moto), Gioacchino a travaillé depuis l'âge de 14 ans pendant une douzaine d'années chez Probike 25 à Besançon. En parallèle, il créait son premier «garage» en auto-entreprise et en partenariat avec l'auto-école Personeni dont il assurait l'entretien des véhicules en plus de sa clientèle.

Puis, les locaux devenant trop exigus, il a cherché et trouvé le «garage Mille». Pendant la remise en état des locaux au premier étage, il a travaillé quelque temps, le soir et les week-ends en mécanique pour sa clientèle, au rez-de-chaussée.

Il a ensuite fait un break d'une année pour aller travailler en Suisse afin d'accumuler les fonds nécessaires à la création d'une entreprise et à la mise de départ pour l'achat des matériel et outillage nécessaires pour s'installer et développer son activité :

- 6 ponts,
- matériels de mécanique divers...
- outillage de géométrie,
- poste de soudure alu, inox,
- outils de diagnostic toutes marques pour dépister les pannes électriques (entretien et remise à zéro).
- Station de décalaminage à l'hydrogène pour nettoyer les moteurs.



Depuis 2018, il a quitté le statut d'auto-entrepreneur pour celui d'Entreprise Individuelle et ouvrir officiellement son «**garage 1000**» au premier étage de l'ancien garage Mille.

Franchisé «Auto First», il dépanne et fait l'entretien mécanique de tous les véhicules légers : automobiles, motos, scooters, quads... Il ne fait pas de carrosserie.

Sa clientèle s'étoffant, il recherche un mécanicien.

Nous lui souhaitons bon courage et une belle réussite.

## Garage 1000

7, Grande Rue - 25620 Mamirolle - Tél. 06 72 58 73 12

Ouvert du lundi au samedi

de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00

# Agenda

**SALLE DES FÊTES DE MAMIROLLE**  
**CONCOURS DE TAROT**  
**VENDREDI 06 DECEMBRE 2019**  
 DEBUT DES JEUX 20 H 30  
 Inscription à partir de 19 h 30  
 Nombres lots : 1<sup>er</sup> : valeur 150€  
 2<sup>ème</sup> : valeur 100€  
 3<sup>ème</sup> : jambon + Filets garnis, lots d'outillage  
 Rembourse à tous les positifs \*à 25 tables minimum  
 Inscription : 16€ avec soupe aux pois + assiette chaude  
 Organisé par Les VÉTÉRANS du FOOT de MAMIROLLE  
 Une participation sera reversée à AFMTELETHON

La Mairie de Mamirolle  
 organise pour l'AFMTELETHON  
**Une Bourse Aux Jouets**  
**Dimanche 8 Décembre**  
 Installation  
 Dimanche 8/12 à partir de 7h00  
 Salle des fêtes de Mamirolle rue du Stade  
 95€ les tables  
 15€ les tables  
 Intégralité des recettes de la location des tables sera reversée au Téléthon  
 Infos  
 Location des tables  
 livres, dvd, jeux, jouets puériculture, vêtements  
 Réservations:  
 Mairie 03 81 55 71 50  
 M. Lethier 06 70 99 42 14

**MAMIROLLE AFMTELETHON**  
**INNOVER POUR GUÉRIR**  
**Vendredi 6 décembre 2019**  
 Salle des fêtes annexe dès 18 h  
 Marche aux flambeaux dans les rues du village  
 3 € le flambeau  
 Soupe aux pois, tartiflette, petite restauration  
 2 € le bol (sur place à emporter en cas d'absence)  
 Concours de Tarot par les VÉTÉRANS du FOOT  
 Concours de Tarot dès 19 h 30 - Salle des fêtes  
 16 € l'inscription  
**Samedi 7 décembre 2019**  
 Salles de l'ancienne mairie dès 8 h  
 Salle 1 - Petit déjeuner servi par le club des retraités : 3 €  
 Salle 2 - Marché de Noël de l'Atelier Création de 8 h à 12 h  
**Dimanche 8 décembre 2019**  
 Salle des fêtes de 8 h 30 à 12 h  
 Bourse aux jouets, matériel de puériculture et vêtements enfants

**Salle des fêtes de SAÔNE - 14h**  
**SUPER LOTO**  
**DIM. 15 DEC.**  
 de l'ASSOCIATION SPORTIVE SAÔNE MAMIROLLE  
 C'EST DÉJÀ NOÛL... C'EST DÉJÀ NOÛL... C'EST DÉJÀ NOÛL... LE PÈRE NOÛL EST EN AVANCE  
 Cartes Cadeau (50 € - à 500 €)  
 TV XXI - Tablettes - Electroscopage  
 Vais Eclairage - Discs - Mobilier  
 Jouets de Noël - Souvenirs - Marges comestibles  
 Champagne - Coffrets - Chocolats - Dinosa - Jambons  
 Divers accessoires - Foyers - Consoles - Pinards garnis - Jambons  
 et PLEIN de SURPRISES... comme d'habitude !!!  
 Cadeaux surprises aux valeurs des GAGNANTS.  
 + Partie spéciale - Portes à 4 Ouvertes  
 + Numéro de la chance - 411 - 411 - 411  
 + Challenge Noël gagnant  
**ÉVADEZ-VOUS, VENEZ GAGNER...**  
 CA VA ENCORE DONNER !!!  
 DROIT D'ENTRÉE : 18 € (dont 10 € à 2 cartons)  
 RÉSERVATIONS : les 03 81 55 71 50 ou 06 70 99 42 14  
 30 rue Wurtemberg - 25300 MONTBÉLIARD  
 Cartons supplémentaires en vente dans la salle : à 2 € ou 3 € ou 5 €

**REVEILLON 2019**  
**SALLE DES FÊTES DE MAMIROLLE**  
 20h30  
 Ambiance assurée par FORCHÈRE MAIRIE et RAPSI  
 Apéritif offert  
 Réservations avant le 15 décembre  
 Chez Pierre MAILLARD - 03 81 55 71 50  
 14 rue GRAYE - 25300 MONTBÉLIARD  
 Inscription avant le 15 décembre  
 Chez Pierre MAILLARD - 03 81 55 71 50  
 14 rue GRAYE - 25300 MONTBÉLIARD

- 06/12/19 - En plein chantier ..... Ludothèque La Toupie  
9h00 - 11h30 - Salle du périscolaire
- 06/12/19 - Marche aux flambeaux Téléthon..... Municipalité  
18 h 00 - Départ et arrivée Salle des fêtes annexe
- 06/12/19 - Soupe aux pois, tartiflette Téléthon.... Vétérans du foot  
à partir de 18 h 00 - Salle des fêtes annexe
- 06/12/19 - Concours de tarot Téléthon ..... Vétérans du Foot  
20h30 -(inscriptions 16 € à partir de 19h30) Salle des Fêtes.
- 07/12/19 - Petit déjeuner Téléthon ..... Club des Retraités  
8h00 - 11h00 - Salle 1 de l'ancienne mairie
- 07/12/19 - Marché de Noël Téléthon ..... Atelier création  
8h00 - 12h00 - Salle 2 de l'ancienne mairie
- 08/12/19 - Bourse aux jouets Téléthon..... Municipalité  
9h00 - 12h00 - Salle des fêtes - Au bénéfice du Téléthon.
- 10/12/19 - Noël..... Bébés-livres  
10h30 - 11h30 - Bibliothèque «Ma Bulle».
- 11/12/19 - «Vous êtes sur le point de manquer d'amour» ..... ENIL  
20h00 - Salle des fêtes - Dès 10 ans - prix libre.
- 13/12/19 - Atelier de Noël ..... Relais Assistantes Maternelles  
9h30 - 11h30 - Salle du périscolaire
- 15/12/19 - Super loto..... ASSM Foot  
14 h 00 - Salle des fêtes de Saône
- 20/12/19 - En plein chantier ..... Ludothèque La Toupie  
9h00 - 11h30 - Salle du périscolaire
- 21/12/19 - Petit marché de Noël ..... Proxi et associations  
A partir de 10 h - Centre commercial
- 31/12/19 - Réveillon ..... Comité d'Animation  
20h30 - Salle des fêtes de Mamirolle - Inscriptions avant le 15 décembre.
- 11/01/20 - Les voeux du maire..... Daniel Huot  
11h00 - Salle des fêtes
- 12/01/20 - Repas des seniors ..... Commune de Mamirolle  
12h00 - Salle des fêtes - sur réservation à retourner avant le 14/12/19

## Renseignements Mairie

**Horaires d'ouverture au public**  
 Lundi, mardi, jeudi, vendredi..... 10h à 12h  
 Mercredi ..... 10h à 12 h et 14h à 16h  
 Samedi (semaines impaires)..... 9h à 12h  
**Coordonnées de la mairie**  
 Téléphone ..... 03 81 55 71 50  
 Fax ..... 03 81 55 74 61  
 Mail..... mairie@mamirolle.com  
 Blog ..... http://mamirolle.over-blog.fr  
 Site ..... www.mamirolle.info  
 Allo urgence mairie ..... 07 85 47 80 78

## MAMIROLLE Actus

Directeur de publication : D. Huot  
 Responsable de rédaction : F. Martin  
 Equipe de rédaction : N. Anzalone - C. Bourgoin  
 S. Seyer - C. Manganoni  
 Correcteurs : N. Léchine - J. Duquet

## L'égalité femmes-hommes, on en parle... Mercredi

**11 décembre 2019 à 20 h 00**  
**Salles des fêtes de Mamirolle**  
 Dès 10 ans. Prix libre



Après la restitution d'une enquête menée par des étudiantes de l'ENIL sur la question de l'égalité femmes-hommes, la compagnie bisontine «Robert et moi» jouera le spectacle «Vous êtes sur le point de manquer d'amour». Un spectacle d'humour «mi-théâtre, mi-chanson, mi-drôle».

## Rappel réglementation/bruits de voisinage

Dans le Doubs, les travaux de bricolage et de jardinage avec des appareils à moteur thermique ou électrique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30.
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h30.
- Les dimanches et fériés de 10h00 à 12h00.



Les jeudis 5 et 19 déc.

Le jeudi 12 et vend. 27